



8 mars 2025 ! Des droits pour toutes, en activité ou retraitées

Départs plus tardifs, retraites moins élevées, les femmes sont encore les premières touchées par la loi de 2023 et elles sont parfois dans des situations de pauvreté et d'isolement à la retraite.

La gestion des carrières des femmes tout au long de leur vie en activité amplifie les inégalités : les petits salaires conduisent à de petites pensions.

Les inégalités Femme/Homme sont répercutées dans les pensions de retraite, amplifiées par la surreprésentation des femmes dans le temps partiel, les emplois précaires, les salaires plus bas et les interruptions de carrière, notamment pour élever les enfants. Au final, droits directs et dérivés (dispositifs familiaux et pension de réversion) confondus, les femmes perçoivent une pension inférieure de 28 %.

Il est significatif de constater que les femmes partent plus tard à la retraite et sont de plus en plus nombreuses à utiliser le dispositif « cumul emploi retraite ». Là encore, comme elles sont plus nombreuses à ne pas avoir de pension complète, elles ne peuvent pas bénéficier d'un complément de pension même si elles cotisent (rapport de la CNAV 2021).

Les « réformes » intervenues depuis 1993 ont davantage pénalisé les femmes aux carrières plus courtes, aux temps partiels plus nombreux (30 % des femmes contre 8 % des hommes). Elles sont aussi plus nombreuses dans les métiers du « soin et du lien », moins bien payés.

Certes, les droits familiaux et conjugaux permettent de réduire l'écart entre hommes et femmes, mais ils sont menacés. Dans la Fonction publique, les droits familiaux ont été radicalement remis en cause avec la suppression de la bonification d'un an/enfant (« remplacée » par une durée de 6 mois pour la seule durée d'assurance) pour les enfants nés après 2004. Et les effets de ce dispositif calamiteux sont à venir... La pension de réversion est aujourd'hui incontournable : en 2017, on comptait 4,4 millions de bénéficiaires de pension de réversion, dont 88 % sont des femmes. Pour 914 000 d'entre elles et eux, c'est l'unique pension. Il s'agit donc d'améliorer les dispositifs existants pour toutes et tous en supprimant la condition de ressource, de durée de mariage.

Par ailleurs, 10 % de femmes de 60 ans et plus, sont concernées par les maltraitances conjugales et 12 % des victimes de féminicides ont plus de 70 ans. Ces violences contre les femmes âgées sont largement invisibilisées dans la société (rapport du HCFEA juillet 2024).

Les bonifications familiales et conjugales restent indispensables pour réduire les inégalités et il faut les améliorer, mais il faut aussi assurer aux femmes une augmentation des droits directs pour leur garantir les moyens d'existence nécessaires et leur indépendance.

Nos propositions, en amont, il faut :

- Lutter effectivement contre les discriminations professionnelles.
- Favoriser l'accès des femmes à tous les emplois.
- Assurer effectivement l'égalité salariale et de carrière.
- Développer des politiques publiques de mode d'accueil de la petite enfance.

L'augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail a contribué de façon croissante au financement des régimes de retraite. Si le taux d'activité des femmes rejoignait celui des hommes (il est actuellement plus bas de dix points), le financement des caisses de retraite en serait grandement amélioré, tout comme le droit direct à pension des femmes.

Il faut également revenir sur les régressions imposées aux hommes comme aux femmes par les différentes réformes et améliorer les droits pour toutes et tous en abrogeant la réforme 2023.

Toutes et tous, en activité ou en retraite, participons aux initiatives du 8 mars 2025.

RENDEZ-VOUS À 14H00 AUX RÉFORMÉS CANEBIÈRE